

**Récupérer les
recettes fiscales
plutôt que
les faire fuir !**



OUI

**à la RÉFORME
de L'IMPÔT ANTICIPÉ**

OUI à la RÉFORME de L'IMPÔT ANTICIPÉ

OUI à la réforme ciblée de l'impôt anticipé

Renforcer le marché des capitaux est utile à tous

La réforme de l'impôt anticipé des entreprises est ciblée et très attractive pour la Suisse. Elle présente un double avantage : d'une part, les recettes fiscales augmenteront et, d'autre part, emprunter des capitaux deviendra plus avantageux pour l'État et le service public, ce qui allégera les charges, par exemple dans le domaine hospitalier, énergétique ou les transports publics. L'ensemble de la population en profitera. Elle sera également un atout pour la réorganisation de l'approvisionnement énergétique et la durabilité. C'est pourquoi une vaste alliance réunissant des représentants de l'UDC, du Centre, des Vert'libéraux et du PLR s'engage en faveur du OUI.

À l'heure actuelle, les transactions liées à des obligations se déroulent pour l'essentiel à l'étranger. Les émissions obligataires reculent en Suisse, tandis que le marché luxembourgeois connaît un boom. Cela s'explique par l'impôt anticipé prélevé sur les obligations. Le Conseil fédéral et le Parlement ont identifié le problème et proposent d'abolir l'impôt anticipé sur les nouvelles obligations. Cette réforme très ciblée promet un rendement maximal dès les premières années pour un coût minimal. Les recettes fiscales supplémentaires dépasseront clairement les coûts. La révision est également rentable à long terme.

La réforme de l'impôt anticipé est un sujet épineux pour une votation populaire. C'est technique et éloigné du quotidien. Le **conseiller national Thomas Matter** (UDC, ZH) en est conscient. Mais les avantages sont là. La réforme évite en effet de voir les transactions portant sur des obligations continuer de partir à l'étranger. Elle fait revenir en Suisse des activités et donc des recettes fiscales. Le marché suisse des capitaux en sortira dynamisé. « La Confédération et l'Administration fédérale des contributions tablent sur 350 millions de francs de recettes supplémentaires par an, dans cinq ans seulement. Après dix ans, les recettes supplémentaires atteindront 490 millions de francs par an », a expliqué Thomas Matter. En fin de compte, les avantages du projet l'emportent nettement.

Les cantons et les villes de Suisse comptent parmi les gagnants. C'est ce qu'a souligné le **conseiller national Philipp Kutter** (Le Centre, ZH) dans son intervention. Le fait est que de nombreux cantons et villes – et désormais aussi des communes – lèvent des fonds sur le marché des capitaux pour investir. Ils le font au moyen d'obligations. En dynamisant le marché suisse des capitaux, on fera baisser les coûts des emprunts. « L'Administration fédérale des contributions a calculé que les charges d'intérêts pourraient baisser de jusqu'à 0,15 % pour les collectivités publiques. Cela ne semble pas beaucoup à première vue. En réalité, cela représente des sommes importantes. Les collectivités publiques pourraient réduire leurs dépenses de jusqu'à 200 millions de francs par an », a expliqué Philipp Kutter. Grâce à cette réforme, la Confédération, les cantons et les villes peuvent donc économiser des montants importants. Pour des emprunts avoisinant 3,4 milliards de francs, le canton de Berne table ainsi sur des économies annuelles pouvant atteindre 5 millions de francs. Pour le canton de Zurich, les économies seraient également dans cet ordre de grandeur. Dans l'ensemble, les collectivités publiques verront leurs coûts de financement diminuer. La réforme de l'impôt anticipé est donc intéressante pour la Confédération, les cantons et les villes, ainsi que pour le porte-monnaie des contribuables.

Cela dit, l'État n'est pas le seul à en bénéficier. La **conseillère nationale Kathrin Bertschy** (Vert'libéraux, BE) a montré que le service public bénéficie aussi de la réforme de l'impôt anticipé. Pour investir, les hôpitaux, les transports publics, les entreprises énergétiques ou les banques cantonales sont en effet tributaires d'un marché des capitaux étrangers qui fonctionne. À titre d'exemple, Kathrin Bertschy a montré comment les hôpitaux zurichois, la société de chemin de fer BLS, les entreprises de transport

OUI à la RÉFORME de L'IMPÔT ANTICIPÉ

genevoises, les entreprises énergétiques, Swissgrid et les banques cantonales peuvent profiter d'une dynamisation du marché suisse des capitaux. Ce marché est indispensable précisément pour le service public et les infrastructures publiques. Les référendaires parlent volontiers de multinationales. Or, sur le marché obligataire suisse, les entreprises et groupes classiques représentent bien moins de la moitié de toutes les obligations. « La dynamisation du marché des capitaux ne profitera pas à quelques acteurs seulement, mais à tous. Elle améliorera en particulier les conditions pour renforcer la durabilité dans notre économie et nos infrastructures. Le service public en sortira renforcé. Le secteur de la santé, les transports publics et le secteur de l'énergie en profiteront tout particulièrement », a précisé Kathrin Bertschy.

Pour le **conseiller national Olivier Feller** (PLR, VD), il y a encore une autre raison pour laquelle la décision de la gauche de combattre cette réforme est contradictoire. « Les Verts et le PS demandent, depuis des années, une transformation de la Suisse, pour aller vers plus d'écologie et de durabilité. Ils s'adressent plus particulièrement à la place financière suisse », a indiqué Olivier Feller. Cependant, le marché des obligations vertes est en plein essor au Luxembourg et à Londres. L'impôt anticipé prélevé sur les obligations en constitue une raison importante. Avec lui, il est peu attractif d'émettre des « green bonds » en Suisse. « Le Luxembourg nous a distancés. Plus de 1300 « green bonds » ont déjà été émis au Luxembourg, pour un volume de 700 milliards d'euros. En Suisse, on en compte à peine 75, pour un volume de 24 milliards de francs », selon Olivier Feller. Autrement dit, l'impôt anticipé entrave également la mue de la place financière vers plus de durabilité.

C'est pourquoi, le 25 septembre, nous disons OUI à la réforme de l'impôt anticipé.

Pour toute question :

- Conseiller national Thomas Matter, thomas.matter@parl.ch
- Conseiller national Philipp Kutter, philipp.kutter@parl.ch
- Conseillère nationale Kathrin Bertschy, kathrin.bertschy@parl.ch
- Conseiller national Olivier Feller, olivier.feller@parl.ch

Seules les paroles prononcées font foi

Avec un OUI, la Suisse gagne

Thomas Matter, conseiller national UDC ZH

Mesdames et Messieurs, chers journalistes, je vous souhaite une cordiale bienvenue à la conférence de presse du Comité interpartis pour un OUI à la réforme de l'impôt anticipé.

La réforme de l'impôt anticipé est un projet très complexe et aride. Lorsque l'on en discute avec son entourage, on se rend vite compte que peu de gens savent ce qu'est l'impôt anticipé. Les gens savent encore moins sur quoi la réforme porte. Les opposants de la gauche et des Verts en profitent et utilisent leurs slogans habituels pour la présenter aux électeurs sous un mauvais jour.

Il est donc important d'expliquer encore une fois ce projet. Aujourd'hui, les revenus d'intérêts des obligations suisses sont soumis à un impôt anticipé de 35 %. L'État retient en quelque sorte l'impôt anticipé comme gage. Cela vaut pour tous les investisseurs. La plupart des contribuables ont certes droit au remboursement de l'impôt anticipé s'ils déclarent les revenus ou s'ils en font la demande. Pour les investisseurs étrangers qui ne remplissent pas de déclaration d'impôt en Suisse, cela représente des charges administratives lourdes. Ces entreprises et investisseurs doivent faire une croix sur leur argent en attendant le remboursement. Des liquidités leur sont retirées. Cela rend le marché suisse des capitaux peu attractif.

En conséquence, les activités liées aux obligations se sont déplacées à l'étranger. D'autres pays ne connaissent pas l'impôt anticipé. Au Luxembourg, le marché des obligations, mesuré au produit national brut, est 190 fois plus important qu'en Suisse. Cela signifie que des affaires, des emplois, des cotisations de sécurité sociale et surtout des recettes fiscales sont offerts à l'étranger.

Il est très important de savoir que l'abolition de l'impôt anticipé ne concerne que les obligations – et même uniquement les obligations nouvellement émises. Au total, les recettes de la Confédération générées par l'impôt anticipé proviennent à bien plus de 90 % de dividendes sur actions. La réforme n'y changera rien. L'impôt anticipé ne sera adapté que là où il fait fuir les affaires et les recettes fiscales à l'étranger. Malgré la réforme, l'impôt anticipé restera une source de recettes importante pour la Confédération.

La réforme est extrêmement intéressante, car elle ramène en Suisse des affaires et des recettes fiscales. La Confédération prévoit déjà 350 millions de francs de recettes supplémentaires par an après cinq ans. Au bout de dix ans, ce sera 490 millions de francs par an. De plus, les pouvoirs publics profiteront de coûts d'intérêts plus bas. En effet, si le marché est stimulé par une demande accrue de l'étranger, les frais d'intérêts baisseront. La Confédération, les cantons et les villes pourront ainsi

**Conférence de presse de l'Alliance
pour la réforme de l'impôt anticipé
23.08.2022**

OUI

à la **RÉFORME** de **L'IMPÔT ANTICIPÉ**

économiser jusqu'à 200 millions de francs. Les nombreuses entreprises de service public qui émettent des obligations profitent également de ces taux d'intérêt plus bas. Il restera plus d'argent pour investir et fournir des prestations. Toute la Suisse en profitera.

Ceux qui, comme la gauche et les syndicats, parlent de « pertes de plusieurs milliards », d'« oligarques » et de « criminels fiscaux » propagent des fake news. La réforme de l'impôt anticipé est un projet gagnant-gagnant. L'État et la place économique en profitent. C'est plutôt rare pour les projets fiscaux. Il s'agit simplement pour la gauche, les Verts et les syndicats de torpiller la réussite de la place économique suisse. Nous assistons au même jeu dans la politique de défense, la politique énergétique ou la politique agricole. Les dommages ne sont visibles qu'après des années. Nous ne devrions pas faire l'erreur de suivre la gauche également en matière de politique fiscale.

La réforme de l'impôt anticipé renforce la place économique suisse. Elle ramène des recettes fiscales et des affaires dans notre pays. C'est pourquoi je la soutiens avec conviction.

Seules les paroles prononcées font foi

Des économies pour les cantons et les villes

Philipp Kutter, conseiller national Le Centre ZH

Thomas Matter l'a mentionné. La réforme de l'impôt anticipé fait revenir de l'argent en Suisse. Elle renforce la place économique suisse sous plusieurs aspects. Son rapport coût-utilité est extrêmement intéressant. Le Département fédéral des finances et l'Administration fédérale des contributions le confirment, et des études attestent également des effets positifs à tous les niveaux de l'État.

Dans le meilleur des cas, la réforme de l'impôt anticipé provoquera des gains dès le premier jour. En effet, la réforme ne s'appliquera qu'aux nouvelles obligations. Cela signifie qu'il n'y aura pas de diminution des recettes liées aux obligations en cours. De plus, la Confédération a constitué des provisions pour parer à d'éventuelles pertes. Celles-ci sont donc couvertes et un manque à gagner n'apparaîtrait que sur le plan comptable. Les pertes fiscales colportées par les opposants à la réforme sont le fruit de leur imagination.

Les cantons et les villes de Suisse bénéficieront de la réforme. C'est la raison pour laquelle la Conférence des directeurs cantonaux des finances l'a soutenue. Pourquoi cette réforme est-elle profitable aux cantons et aux villes ?

De nombreux cantons et villes – et désormais aussi des communes – se procurent de l'argent sur le marché des capitaux. Ils le font en empruntant par le biais d'obligations. Ces emprunts sont nécessaires pour investir dans les infrastructures ou dans le service public. Aujourd'hui, les cantons et les villes paient une majoration d'intérêt. La raison en est l'impôt anticipé de 35 % sur leurs obligations. L'impôt anticipé prive les investisseurs d'une partie des intérêts qui leur sont dus et il est compliqué pour eux de les récupérer. Pour contrebalancer ce défaut, les cantons et les villes doivent proposer des taux d'intérêt plus élevés. Mais si l'impôt anticipé sur les obligations est supprimé, les coûts d'intérêt pour les cantons et les villes diminueront.

L'Administration fédérale des contributions estime que la baisse des frais d'intérêts peut atteindre 0,15 %. Cela ne semble pas être grand-chose à première vue, mais pourrait faire économiser jusqu'à 200 millions de francs aux collectivités publiques. C'est donc au contraire beaucoup d'argent.

Le canton de Berne a fait sur cette base sa propre estimation : actuellement, il a un volume d'emprunts d'environ 3,4 milliards de francs. Avec la réforme de l'impôt anticipé, les Bernois économiseraient plus de 5 millions de francs par an.

OUI

à la RÉFORME de L'IMPÔT ANTICIPÉ

Le canton de Zurich a également fait ses comptes. Il a des emprunts en cours pour un montant de 4,18 milliards de francs. Si le canton peut émettre de nouveaux emprunts jusqu'à 0,15 % moins chers grâce à la suppression de l'impôt anticipé, la baisse des charges d'intérêts peut atteindre 5,3 millions de francs par an.

Ce qui est valable pour les cantons l'est aussi pour les villes suisses. La ville de Lausanne économiserait 2,4 millions de francs par an, la ville de Berne 2,65 millions de francs par an et la ville de Zurich même près de 7 millions de francs.

Les économies réalisées représentent un allègement bienvenu pour les cantons et les villes. Surtout dans la situation actuelle, où des charges financières considérables sont encore à prévoir en raison de la crise du Covid. Cette économie sur les frais d'intérêts préserve les recettes fiscales et libère des moyens pour d'autres tâches. Moins il y a d'argent à dépenser pour les intérêts, plus il y en a disposition pour l'éducation, les infrastructures, pour le social ou la sécurité. Chaque franc d'impôt qui n'est pas dépensé en intérêts peut être utilisé à des fins plus utiles.

Contrairement à ce qu'affirment les opposants à la réforme, les contribuables en bénéficient financièrement. La réforme de l'impôt anticipé est une bonne affaire pour la Confédération, les cantons et les villes. Et le porte-monnaie des Suisses et des Suissesses.

Seules les paroles prononcées font foi

La réforme de l'impôt anticipé renforce le service public

Kathrin Bertschy, conseillère nationale vert'libérale BE

La présente réforme de l'impôt anticipé agit de manière très ciblée. Le Conseil fédéral proposait initialement de supprimer l'impôt anticipé sur toutes les obligations. Mais le Parlement a apporté à la réforme une amélioration décisive. Ma collègue du Conseil national Corina Gredig a proposé de supprimer l'impôt anticipé sur les nouvelles obligations uniquement. Le Conseil des États a repris cette idée que le Parlement a approuvée.

Cet ajustement a limité les effets d'aubaine et fortement réduit le manque à gagner fiscal pendant les premières années. Le projet peut déployer ses effets positifs pour ainsi dire dès le premier jour : le marché suisse des capitaux en sortira dynamisé. L'ensemble de l'économie en profitera.

L'utilité directe de cette réforme pour le service public, qui se finance pour une grande part via des obligations, est trop peu mise en avant. C'est sur ce point que je souhaite me concentrer :

Les hôpitaux, les transports publics, les entreprises énergétiques ou les banques cantonales ont besoin de moyens, de beaucoup de moyens même, pour investir dans les infrastructures de demain. Ils continueront donc à lever des fonds. Les hôpitaux universitaire et pédiatrique de Zurich, les transports publics genevois ou divers fournisseurs d'énergie, par exemple, empruntent déjà sur le marché des capitaux. Dans la mesure où l'impôt anticipé pèse sur l'attractivité des obligations suisses, et ce d'autant plus pour les investisseurs étrangers, les entreprises privées se tournent souvent vers l'étranger. Les entreprises de service public et les banques cantonales, tout comme la Confédération, les cantons et les communes, détiennent généralement leurs avoirs en Suisse – mais elles paient des intérêts inutilement élevés sur le marché suisse des capitaux, qui se réduit comme peau de chagrin.

Avec la réforme de l'impôt anticipé, ces inconvénients appartiendraient au passé. Supprimer l'impôt anticipé sur les nouvelles obligations, c'est supprimer un inconvénient qui fera revenir les investisseurs. La demande à l'égard d'obligations suisses augmentera.

Selon l'Administration fédérale des contributions, la dynamisation du marché des capitaux améliorera les conditions des emprunts. Comme vous l'a expliqué mon prédécesseur, lever des fonds sera moins onéreux. Selon des estimations de l'AFC, une baisse des charges d'intérêt de 0,15 % permettra aux pouvoirs publics d'économiser jusqu'à 200 millions de francs¹ à l'échelle de la Suisse. Les hôpitaux, les fournisseurs d'énergie, les transports publics ou les banques cantonales en profiteront également. Permettez-moi d'illustrer mon propos :

¹ Source : <https://www.parlament.ch/centers/documents/fr/Sch%C3%A4tzung%20Minderkosten%20Anleiheemission%20F.pdf>

OUI à la RÉFORME de L'IMPÔT ANTICIPÉ

- **Dans le système de santé :** Ces dernières années, toute une série d'hôpitaux ont levé des fonds sur le marché des capitaux pour construire ou agrandir des bâtiments. C'est le cas de plusieurs hôpitaux dans le canton de Zurich, dont les hôpitaux pédiatrique et universitaire. Si on se fonde sur les chiffres de l'AFC, les hôpitaux du canton de Zurich, dont les placements totalisent plus d'un milliard de francs, pourraient à eux seuls économiser quelque 1,5 million de francs de charges d'intérêt par an sur leurs futurs emprunts. De telles économies sont particulièrement bienvenues dans le secteur de la santé. Notamment dans le contexte des débats sur les coûts et les primes.
- **Dans les transports publics :** En tant que Bernoise, je peux citer la société de chemin de fer BLS qui se finance en partie par des emprunts sur le marché des capitaux. En cas de nouvelle levée de fonds, la réforme de l'impôt anticipé lui permettrait de réduire ses frais de jusqu'à 300 000 francs par an. Le volume actuel de ses placements atteint 200 millions de francs.

Les transports publics genevois se financent eux aussi sur le marché des capitaux. Ils utilisent ces fonds pour financer des investissements qui bénéficient à leurs usagers. Avec un volume de placement de 260 millions de francs, les transports publics genevois pourraient économiser jusqu'à 400 000 francs par an sur de nouvelles obligations. Sans réforme, les transports publics – ainsi que les usagers et les contribuables – continueront à supporter des coûts inutiles.

- **Dans le secteur de l'énergie :** Nous savons tous à quel point il est important de réorganiser durablement la production d'énergie. Cette mue nécessite des capitaux, de sorte que le secteur de l'énergie lève lui aussi des fonds sur les marchés des capitaux. C'est le cas des centrales hydrauliques du Nant de Drance ou de la Grande Dixence. Mais aussi d'Axpø, de BKW et d'Alpiq. Le réseau électrique joue un rôle clé pour la réorganisation du système énergétique. Les placements de Swissgrid dépassent actuellement 1,7 milliard de francs. Si l'on se fonde sur l'analyse de l'AFC, la société pourrait économiser jusqu'à 2,6 millions de francs par an sur de nouvelles obligations.
- **Enfin, il y a les banques cantonales :** Elles se financent aussi pour une part substantielle via des obligations suisses. Un grand nombre de banques cantonales – détenues en totalité ou en partie par les cantons – ont toujours un mandat de prestations publiques du canton. Avec un volume de près de 50 milliards de francs suisses, les banques cantonales représentent à elles seules environ 10 % de toutes les obligations suisses.

La conclusion est claire : le marché des capitaux est crucial en particulier pour le service public et les infrastructures publiques. Les référendaires parlent volontiers de multinationales. Or, sur le marché obligataire suisse, les entreprises et groupes classiques représentent bien moins de la moitié de toutes les obligations. Les référendaires omettent volontairement de parler des pouvoirs publics, des entreprises fournissant des services publics et des banques cantonales, dont le poids est au moins aussi important sur le marché suisse. Vous pouvez d'ailleurs vérifier cette information auprès de la Bourse suisse Six. On trouve sur son site web un explorateur qui contient des informations sur les émetteurs et le volume des emprunts obligataires.

La dynamisation du marché des capitaux ne profitera pas seulement à quelques acteurs mais à tout le monde. Elle améliorera en particulier les conditions pour renforcer la durabilité dans notre économie et nos infrastructures. Le service public en sortira renforcé. Le secteur de la santé, les transports publics et le secteur de l'énergie en profiteront tout particulièrement. C'est pourquoi, je dis OUI à la réforme de l'impôt anticipé.

Seules les paroles prononcées font foi

Pour une place financière plus durable

Olivier Feller, conseiller national PLR. Les Libéraux-Radicaux VD

Mesdames et Messieurs,

Kathrin Bertschy, qui vient de s'exprimer, et mes deux collègues du Conseil national, Thomas Matter et Philipp Kutter, vous ont déjà présenté trois avantages majeurs de la réforme de l'impôt anticipé.

Premièrement, cette réforme entraîne une augmentation des recettes fiscales. Après cinq ans déjà, l'État encaissera 350 millions de francs de recettes supplémentaires par an. Après dix ans, ce seront 450 millions de francs supplémentaires.

Deuxièmement, la réforme est très avantageuse pour les cantons et les villes. Ils verront leurs recettes fiscales augmenter et devront payer moins d'intérêts. Autrement dit, il y aura plus d'argent dans les caisses de l'État et moins de dépenses supportées par les contribuables.

Troisièmement, la réforme renforce le service public. Kathrin Bertschy vous a expliqué, exemples à l'appui, que financer des projets d'infrastructure sera moins onéreux. Dans les domaines des transports publics, des hôpitaux ou des entreprises énergétiques. Dès lors, la réforme réduit les coûts du système de la santé, est positive pour l'environnement et la sécurité de l'approvisionnement. Je ne comprends pas que la gauche s'y oppose.

Il y a encore une autre raison pour laquelle la décision de la gauche de combattre cette réforme est contradictoire. Les Verts et le PS demandent, depuis des années, une transformation de la Suisse, pour aller vers plus d'écologie et de durabilité. Ils s'adressent plus particulièrement à la place financière suisse. Il est même question d'obliger légalement des établissements financiers suisses à effectuer davantage de placements verts. Mais savez-vous où le marché des obligations vertes est en plein essor? Au Luxembourg et à Londres. M. Matter, l'a expliqué: le marché des obligations est 190 fois plus important au Luxembourg qu'en Suisse.

Bien que la place financière suisse se développe dans le domaine de la durabilité, seule une infime partie des actifs gérés sont investis dans des « obligations vertes ». Ce sont des obligations à taux fixe qui financent des projets durables. L'impôt anticipé de 35% prélevé sur les intérêts des obligations dissuade les investisseurs d'acheter des obligations suisses. Avec cet impôt, même les obligations durables ne sont pas attractives. La Suisse a lancé les premiers actifs durables dès les années 1980 et était alors une pionnière mondiale. Depuis, le Luxembourg nous a distancé. Plus de 1300 « green bonds » ont déjà été émis au Luxembourg, pour un volume de 700 milliards d'euros. La Suisse en compte à peine 75, pour un volume de 24 milliards de francs.

**Conférence de presse de l'Alliance
pour la réforme de l'impôt anticipé
23.08.2022**

OUI à la **RÉFORME** **de L'IMPÔT ANTICIPÉ**

On pourrait donc dire que l'impôt anticipé fait obstacle à un avenir plus respectueux du climat et de l'environnement. Mais ce n'est pas seulement la transition vers plus de durabilité qui est entravée - on prive également la Suisse d'un secteur d'activité lucratif et prometteur.

Pour conclure, je voudrais clarifier un point important, que le conseiller fédéral Ueli Maurer a également abordé. Les opposants à la réforme affirment, avec leur approche statique, que l'éventuel manque à gagner augmenterait en cas de hausse des taux d'intérêt. En réalité, c'est le contraire. Si l'environnement économique se détériore, les activités liées aux obligations partiront encore plus rapidement à l'étranger. Le manque à gagner fiscal de la Suisse serait par conséquent encore plus important. Et nous payerions des intérêts encore plus élevés pour le service public. Dans ce contexte, un oui le 25 septembre est la bonne décision pour la Suisse.

Ce que vous devez savoir.

Actuellement, l'impôt anticipé fait fuir des activités et des recettes fiscales à l'étranger!



- Les émissions annuelles d'obligations ont diminué de plus de moitié ces dernières années, à cause de l'impôt anticipé.
- Le Luxembourg fait nettement mieux: mesuré par rapport au PIB, il émet 190 fois plus d'obligations que la Suisse.
- L'impôt anticipé sur les obligations chasse les opérations de financement à l'étranger. La Suisse perd de la valeur ajoutée et des recettes fiscales.

La réforme de l'impôt anticipé ramène des activités et des recettes fiscales!

- La Suisse deviendra à nouveau plus attractive après la suppression de l'impôt anticipé sur les nouvelles obligations. Nous récupérons des recettes fiscales.
- D'ici 5 ans, la Confédération table sur 350 millions de recettes annuelles supplémentaires par an. Et d'ici 10 ans, ce sera même 490 millions chaque année.
- La réforme vise juste: l'impôt anticipé est aboli seulement là où il pénalise la Suisse, soit pour l'émission de nouvelles obligations.

OUI à la **RÉFORME**
de **L'IMPÔT ANTICIPÉ**

impot-anticipe-oui.ch

« Cessons de faire des cadeaux fiscaux à l'étranger! Récupérons rapidement des activités et de l'argent! »



Jürg Grossen
Conseiller national
et président Vert'libéraux



Marianne Maret
Conseillères aux Etats,
Le Centre



Thierry Burkart
Conseiller aux Etats
et président du PLR



Vincent Maître
Conseiller national
Le Centre



Gerhard Pfister
Conseiller national
et président du Centre



Jacques Bourgeois
Conseiller national, PLR



Pierre-André Page
Conseiller national, UDC



Damien Cottier
Conseiller national, PLR

Nous disons OUI à la réforme de l'impôt anticipé

Conseil fédéral, Conseil national, Conseil des Etats, PLR, Le Centre, UDC, Vert'libéraux, Jeunes PLR, UDC, Vert'libéraux, Union suisse des arts et métiers, Union suisse des paysans, Union patronale suisse, economiesuisse, Association suisse d'assurances, Swiss Banking, Swissmem, Scienceindustries, Konsumentenforum, Bund der Steuerzahler, Swiss Family Business, Chambres de commerce et d'industrie, Chambres cantonales des arts et métiers.

OUI à la **RÉFORME**
de **L'IMPÔT ANTICIPÉ**

impot-anticipe-oui.ch

Récupérer les recettes fiscales plutôt que les faire fuir!



OUI à la **RÉFORME**
de **L'IMPÔT ANTICIPÉ**

impot-anticipe-oui.ch

Augmentation des recettes fiscales pour la Confédération, les cantons et les communes.

« Il s'agit de ramener en Suisse des opérations de financement qui ont lieu aujourd'hui à l'étranger. »

Ueli Maurer, Conseiller fédéral et chef des finances

Si nous réussissons à rapatrier les activités liées à l'émission d'obligations, les recettes sociales et fiscales des collectivités augmenteront. C'est dans notre intérêt à tous.



Céline Weber
Conseillère nationale,
Vert'libéraux

« La réforme réduit les coûts de financement des collectivités et aide la transition écologique. »



Céline Amaudruz
Conseillère nationale, UDC

« Ne laissons plus des activités partir à l'étranger lorsque nous pouvons très bien les développer chez nous. »



Olivier Feller
Conseiller national, PLR

« Un OUI à la réforme nous aide à récupérer des activités. C'est bon pour la collectivité et l'économie. »

OUI à la **RÉFORME**
de **L'IMPÔT ANTICIPÉ**

impot-anticipe-oui.ch

Des investissements importants deviendront moins chers et le service public en profitera.

La réforme de l'impôt anticipé aura pour effet de dynamiser le marché des financements par obligations. Les coûts des emprunts publics baisseront. Selon les estimations de l'Administration fédérale des contributions, la Confédération, les cantons et certaines grandes communes pourront économiser jusqu'à 200 millions de francs par an sur les intérêts versés aux créanciers dans le cas où les taux baisseraient de 0,15 point de base.

Les cantons romands économiseront ainsi plusieurs millions de francs sur leurs emprunts publics.

Les collectivités publiques ne sont pas les seules à profiter de la réforme. Des entreprises de droit public en seront aussi les bénéficiaires.



Financement des hôpitaux

Certains hôpitaux financent des projets de construction en lançant des emprunts publics. Avec la réforme, leurs coûts diminueront, ce qui est bon à prendre vu l'augmentation des coûts de la santé.



Transports publics

Les investissements dans le développement des transports publics deviendront aussi plus avantageux. Les contribuables et les utilisateurs en profiteront aussi.



Approvisionnement en énergie

Les investissements des entreprises du secteur énergétique visant à renforcer la production d'énergie, à financer la transition écologique et la durabilité, seront aussi moins chers. La réforme de l'impôt anticipé contribue à la sécurité de l'approvisionnement et à la protection du climat.



Plus d'argent dans le porte-monnaie

Quand les collectivités ou les entreprises de droit public empruntent de l'argent à meilleur marché, les contribuables, les usagers des transports, les consommateurs d'énergie ou les patients des hôpitaux économisent aussi des impôts et des primes.



A cause de l'impôt anticipé, la Suisse est à la traîne par rapport au Luxembourg. Ce petit pays émet 190 fois plus d'obligations que la Suisse (par rapport au PIB).

Ces activités ont quitté la Suisse, tout comme les recettes fiscales qui vont avec. En sport, on changerait de tactique. Politiquement, il faut dire OUI à la réforme de l'impôt anticipé.



Markus Ritter
Conseiller national, Le Centre
Président de l'Union suisse
des paysans

« Récupérer des recettes fiscales, qui pourrait s'y opposer? La réforme rapporte de l'argent! »



Ernst Stocker
Conseiller d'Etat
Président de la Conférence
des directrices et directeurs
cantonaux des finances

« La réforme bénéficie à la fois à l'économie et à la collectivité. Elle ramène des activités, des recettes sociales et fiscales qui profitent aujourd'hui à d'autres pays. »



Rosmarie Quadranti
a. Conseillère nationale
Présidente de Pro Senectute

« La prévoyance vieillesse bénéficie aussi à mes yeux de la réforme de l'impôt anticipé. »

OUI à la **RÉFORME**
de **L'IMPÔT ANTICIPÉ**

impot-anticipe-oui.ch